

Augmentation de la grille tarifaire

Garderies résidentielles et non résidentielles – avril 2026

Les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan ont signé un accord de cinq ans prolongeant l'[Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada](#) jusqu'au 31 mars 2031. La prolongation de l'accord permettra à la Saskatchewan de maintenir un tarif de 10 \$ par jour pour la garde des jeunes enfants et de soutenir le système global d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Le ministère de l'Éducation met en œuvre des initiatives à compter du 1^{er} juillet 2026 afin de respecter les modalités de l'accord de prolongation. Ces initiatives contribueront à réduire les écarts de financement et à créer des occasions financières plus équitables pour les garderies réglementées dans toute la Saskatchewan.

Augmentation de la grille tarifaire le 1^{er} juillet 2026

- À compter du 1^{er} juillet 2026, les montants indiqués dans les grilles tarifaires pour les garderies qui ont les frais les plus bas (les 20 % les plus bas) augmenteront afin d'appuyer une tarification plus compétitive dans l'ensemble de ce secteur d'activité. Les frais de toutes les autres garderies resteront inchangés.
- Cela soutiendra davantage un financement équitable en réduisant l'écart de financement dans le secteur.
- Les garderies concernées par cette augmentation seront informées et leurs grilles tarifaires seront rajustées. Aucune autre mesure n'est requise de la part des garderies.
- Le ministère de l'Éducation continuera d'examiner chaque année les augmentations des tarifs des prochaines années dans le cadre du processus budgétaire gouvernemental.
- La part restant à la charge des parents continuera de s'élever à 217,50 \$ par mois ou 10 \$ par jour et ils ne sont pas concernés par cette augmentation.
- Le ministère de l'Éducation a élaboré le [Cadre politique pour l'exploitation des garderies non résidentielles](#) ainsi que le [Cadre politique pour l'exploitation des garderies résidentielles](#) afin de soutenir un fonctionnement efficace, une administration saine, la viabilité financière et le respect de la législation.

Renseignements supplémentaires :

Téléphone : 1-855-824-9419

Courriel : childcare@gov.sk.ca

Site Web : saskatchewan.ca